

AVIS PUBLIC

Avis est donné, par la présente, qu'en vertu de l'article 162 de la *Loi sur l'instruction publique*, la réunion ordinaire du comité exécutif prévue à 15 h 00 et la réunion ordinaire du conseil prévue à 16 h 30, devant toutes deux avoir lieu le 18 décembre 2019, sont annulées.

Donné à Montréal, ce 5 décembre 2019

(s) M^e Nathalie Lauzière Secrétaire générale